

Le neuf juin deux mille vingt-trois, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le deux juin deux mille vingt trois.

Présents : Gérard Giraud, Cécile Conry, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, Marie-Paule Balicco, François Bernigaud, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Gilles Duvert, Isabelle Gloux, Frédéric Jarry, Florence Boullen-Murienne, Brigitte Dulong, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet, Gabriel Gandini, Beate Bersch

Pouvoirs : Hubert Jeanson à Jean-Marc Abramowitch, Didier Bouvard à Claudine Chassagne, Renée-Claire Mancret à Gérard Giraud, Laurent Robert à Florence Boullen-Murienne, Arnaud Callec à Cécile Conry, Roberte Pelletier à Michel Deridder

Absent : Mathieu Kuntz

François Bernigaud a été élu secrétaire de séance.

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 12 mai 2023

Adopté à l'unanimité

- Rapport des décisions n° 73 à n° 93

Jean-Marc Abramowitch : Pour la décision n° 93, il s'agit d'une prestation avec le bureau d'étude TAKT qui nous aide pour la maîtrise d'œuvre. Il y aura un aménagement de la forêt, la piste actuelle va être agrandie. A l'hôpital on va tailler dans le flanc du coteau pour arriver sur la sortie du parking de l'hôpital, chemin des pensées puis on arrive sur l'allée des Cèdres. Les plans ont été réalisés par TAKT. Certaines parcelles sont rachetées à l'hôpital pour pouvoir arriver à la sortie du parking.

Gérald Giraud : Il est important de préciser également que l'allée des Cèdres est fermée depuis peu à la circulation.

Jean-Marc Abramowitch : L'allée des Cèdres vient d'être fermée à la circulation pour réaliser des travaux d'assainissement car il y a des soupçons de fuites. Ils vont chemiser la canalisation existante. La piste cyclable s'arrête en bas du parc.

Agriculture, tourisme et économie locale

Délibération n° 44/2023

- Révision du bail rural conclu avec l'EARL FADOLI et conclusion du bail d'habitation

Jacqueline Baret : On distingue le bail d'habitation du bail rural. Si les exploitants décident d'arrêter leurs activités pourront-ils rester dans l'habitation ?

Claudine Chassagne : Oui on a pris ce risque là. Il n'est pas énorme. L'objectif est surtout de les convaincre de rester.

Gilles Duvert : Dans les tableaux il y a les chambres d'hôtes ; à quoi sont-elles rattachées ?

Claudine Chassagne : Oui on les a regroupés parce que la chambre d'agriculture a relevé des problèmes d'isolation, de mise aux normes. Le logement 2 reste dans le bail rural.

Gilles Duvert : Concernant les panneaux photovoltaïques, le bailleur pourra procéder à son exploitation personnellement ou par une tierce personne, c'est à dire ?

Gérald Giraud : La commune est le bailleur, nous toucherons les revenus de cette exploitation.

Brigitte Dulong : Où en sont-ils sur la capacité à fournir en légumes la cuisine centrale ?

Estelle Gignoux : J'ai fait un point avec le responsable de la cuisine centrale. Ils ont commencé à leur acheter des légumes à minima, l'intention est de développer le partenariat.

Claudine Chassagne : Ils écoulent toute leur production. Ils sont passés à 2 hectares. Il faut qu'ils investissent en équipements : chambre froide, ...

Brigitte Dulong : Combien a coûté l'acquisition de la ferme de Loutas et les investissements réalisés depuis ? Cela permettra d'avoir une vision d'ensemble.

Claudine Chassagne : Le coût d'achat est de mémoire 650 000€ ; je n'ai pas les investissements depuis mais il reste beaucoup de choses à faire. Aujourd'hui on est un peu au milieu. On ne peut pas en rester là (besoin de mise aux normes). La prestation permettra d'évaluer les investissements nécessaires.

Brigitte Dulong : J'ai en tête un souvenir de 150 à 200 000 € d'investissements complémentaires.

Claudine Chassagne : ça me paraît beaucoup.

Gérald Giraud : On vérifiera.

Brigitte Dulong : Je le dis pour que les nouveaux élus soient au courant de l'historique de Loutas. Nous avons alerté avec Jacqueline sur le fait que nous allions dans le mur, étant donné le loyer exorbitant de l'époque. Évalué en fonction des investissements, mais trop élevé. Résultat : aujourd'hui on est dans le mur !

Claudine Chassagne : C'est pour cela qu'on rectifie aujourd'hui la trajectoire. Il y a peu de communes qui rachètent une ferme pour essayer de sauver l'agriculture paysanne, je crois beaucoup à la puissance publique pour maintenir une agriculture paysanne sur le massif de Belledonne.

Brigitte Dulong : Je suis ravie de ce projet, cependant j'avais alerté à l'époque sur la rentabilité du projet. On se rend bien compte aujourd'hui que nous avons raison, la rentabilité n'est pas au rendez-vous. Malgré tous ces investissements, je ne suis pas sûre qu'ils y arrivent.

Claudine Chassagne : Ils ont des rentrées d'argent avec le gîte, dont ils ont voulu garder la gestion.

Brigitte Dulong : Quand on loue un logement, il faut que le DPE soit bien noté, qu'en est-il ?

Claudine Chassagne : Le DPE actuel ne nous permet pas d'avoir un conventionnement pour les allocations APL, j'ai demandé aux services comment on pourrait avoir un DPE spécifique au logement pour pouvoir faire ce conventionnement.

Brigitte Dulong : Rapidement on pourrait avoir à faire des investissements, j'alerte juste.

Gilles Duvert : Je compare ce type d'achat avec les acquisitions que l'on fait dans le cadre des emplacements réservés pour faire des aménagements et ça ne rapporte rien.

Estelle Gignoux : On habite aussi dans une région où le foncier est très élevé, on part avec un handicap il a fallu payer au prix du marché, même au prix des terres agricoles.

Vote à la majorité et trois abstentions (Florence Boullen-Murienne-Jacqueline Baret-Laurent Robert)

Délibération n° 45/2023

- Admission en non valeur de titres de recettes – Ferme de Loutas

Vote à la majorité et 4 abstentions (Florence Boullen-Murienne-Jacqueline Baret-Laurent Robert-Brigitte Dulong)

Délibération n° 46/2023

- Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office Thermal et Touristique d'Uriage (OTTU)

Florence Boullen-Murienne : En cas de transfert à la Communauté de Communes Le Grésivaudan, est-ce qu'on sait ce qui va arriver aux 4 salariés ?

Claudine Chassagne : On travaille dessus en ce moment. Il faut détricoter les missions réalisées actuellement par l'OTTU. Les missions sont très imbriquées. Il faut définir comment les missions se répartissent, ce qui relève de la promotion du tourisme et ce qui relève de la culture. On a prévu de rencontrer les salariés la semaine prochaine. Il y aura également le travail à mener par la CLETC sur le transfert des charges.

Florence Boullen-Murienne : Le personnel doit être en souffrance ?

Claudine Chassagne : Ils nous ont bien accompagnés sur la programmation de cette année, notre difficulté sur ce transfert c'est qu'on a lié la programmation culturelle et la promotion du tourisme.

Brigitte Dulong : On a conscience qu'il va avoir une intégration des salariés avec les missions culturelles

Brigitte Dulong : On a conscience qu'il va avoir une intégration des salariés avec les missions culturelles sur la commune. Qui va être intégré comme personnel communal, combien de poste y aura t-il ? On ne sait pas encore ?

Claudine Chassagne : Il faut déterminer la nature des postes que l'on va demander, de plus ils ont des attentes qu'il va falloir faire coïncider avec nos besoins à nous.

Gérald Giraud : L'idée est de préparer les profils de poste et leurs créations d'ici septembre ; ils seront établis selon nos besoins, nos moyens et nos équipements. Il faudra déterminer ce qui relève des animations culturelles, des animations touristiques. La CLECT va déterminer cette inconnue.

Il y a déjà eu 2 reports, il n'y en aura pas 3. En janvier 2024 nous seront fixés.

Vote à l'unanimité

Éducation, enfance, jeunesse

Délibération n° 47/2023

- Convention relative au Projet Éducatif De Territoire labellisé Plan mercredi (PEDT) de la commune de Saint Martin d'Uriage pour la période 2023-2026

Brigitte Dulong : Remerciement à Estelle pour le travail qu'elle effectue pour les enfants.

Gérald Giraud : Merci à Estelle pour cette présentation. C'est une grosse compétence de la collectivité, il y énormément d'attentes des familles Saint Martinoises. Gros investissement de la part des élus, je voudrais remercier également les services et en particulier Maud Duchosal la responsable du pôle.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 48/2023

- Tarifs des services du pôle enfance jeunesse (restauration scolaire, accueil périscolaire, transport scolaire, navette Pinet-gymnase Pierre Allain, activités jeunesse) - année scolaire 2023-2024

Juliette Blanchet : Une correction à faire sur la formule périscolaire ; il faut supprimer B33 et indiquer Q Famille

Gérald Giraud : Remerciement à Estelle et aux services, c'était mon rêve d'avoir un système linéaire, voilà c'est fait. Le changement de logiciel l'a permis.

Vote à l'unanimité

Urbanisme

Délibération n° 49/2023

- Opération de logements sociaux allée des Roses : garantie d'emprunt à la Société Dauphinoise pour l'Habitat

Michel Deridder : Précision sur la répartition des 10 logements : 3 pour la préfecture pour l'Accès au Logement des personnes Défavorisées (BALD), 1 pour la communauté de communes du Grésivaudan, 1 pour la Commune, 5 pour Action Logement.

Cécile Conry : La commission d'attribution se réunit quand ?

Gérald Giraud : Elle aura lieu lundi, la demande est forte (proximité du parc et des transports en commun).

Gérald Giraud : Vous aurez également un « carrefour city » dans l'allée des Roses.

Jean-Charles Congard : Le promoteur au départ avait dit qu'il n'y aurait pas de commerce de « bouche » finalement on voit arriver cette demande avec Carrefour. Nous sommes conformes au permis de construire d'il y a 10 ans.

Florence Boullen-Murienne : Y a t-il d'autres commerces qui ont prévu de s'installer ?

Jean-Charles Congard : Un expert comptable et un autre commerce, pas plus de détail pour le moment.

Estelle Gignoux : On n'a pas la possibilité d'agir sur le contenu, sur les activités ?

Jean-Charles Congard : Il n'y a pas d'action possible ; c'est un promoteur privé.

Gérald Giraud : La mairie pourrait agir si elle se portait acquéreur d'un commerce.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 50/2023

- Exonération totale de la taxe d'aménagement pour les serres de jardin soumises à déclaration préalable

Françoise Berthoud : C'est bizarre la discrimination faite sur la taille « des personnes ».

Jean-Charles Congard : Oui la taille des serres entre en compte. Entre 5 m² et 20 m², inférieure ou égale à une hauteur de 1m80, on pourra être exonérer.

Gilles Duvert : On entend quoi par serres ? Ça pourrait correspondre à une couverture de piscine ?

Jean-Charles Congard : Il faut aller voir la définition d'une serre (Abri léger sous lequel on va trouver des légumes). La couverture de piscine c'est autre chose.

Vote à l'unanimité

- Tirage au sort des jurés d'assises

Fin de la séance : 22h

Questions : pas de questions

Le secrétaire
François Bernigaud

Le Maire,
Gérald Giraud

